



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2020_009

Objet : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Compte-tenu des décalages importants de trésorerie liés aux paiements des aides publiques pour les missions du PETR, le conseil syndical a souhaité lors du débat d'orientations budgétaires qu'une consultation ait lieu auprès d'organismes bancaires pour renouveler la ligne de trésorerie actuelle à hauteur de 200 000€.

La caisse régionale du Crédit Agricole de Languedoc-Roussillon a fait parvenir au PETR le 13 Février 2020 la proposition jointe en annexe.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_009-DE

Cette proposition permettrait de renouveler la ligne de trésorerie actuelle dans des conditions financières légèrement plus favorables qu'en 2019, avec doublement du montant, et décalage du remboursement au 1^{er} avril 2021 (toutefois il sera possible de rembourser tout ou partie du montant avant échéance lorsque la situation de trésorerie le permettra).

Aussi,

Vu la délibération 2019-XX approuvant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 29 Novembre 2019, et les informations communiquées par les financeurs sur les délais de paiement de certaines aides publiques,

Considérant la proposition adressée par l'établissement bancaire « Caisse régionale du Crédit Agricole de Languedoc-Roussillon »

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Approuve la proposition de ligne de trésorerie adressée par la Caisse régionale du Crédit Agricole de Languedoc-Roussillon jointe en annexe
- Autorise le Président à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à cette proposition

Annexe 1

Proposition de la Caisse Régionale du Crédit agricole de Languedoc-Roussillon relative au renouvellement et à l'augmentation de la ligne de trésorerie

Ligne de Trésorerie – renouvellement/augmentation - Classification suivant la charte

GISSLER : 1A

- Durée : 1 an (ou 12 mois).
- Montant : 200 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

| |
|---|
| PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 12/03/2020 048-200078343-20200310-DE_2020_009-DE |
|---|

Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de janvier 2020 -0.39 % un taux de : 1,11 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation du dossier par le Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, **prélevés par débit d'office.**
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, **auprès de nos services.**
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :

? L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement doit être adressé, au plus tard, **deux**

jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 4 / 03 / 2020
et publié ou notifié
le 8 / 03 / 2020

Certifié conforme,

A Marvejols, le 10 mars 2020



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_009-DE